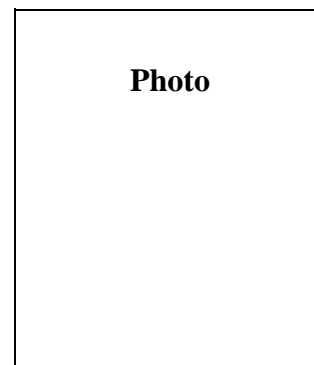


## LES ARCHERS DE LA TERRE BRULÉE

### Adhésion pour la saison 2020 – 2021 section tir à l'arc

A remettre au Président ou Trésorière de la Section au forum des associations  
Ou pendant les entraînements au gymnase de l'Essouriau



<b>Nom du club :</b> Archers Terre Brûlée	<b>N° d'affiliation :</b> 089 11 74
<input type="checkbox"/> <b>Licencié</b>	Imprimer le document transmis par la FFTA, corriger ou compléter éventuellement les informations figurants sur le document (ne pas remplir la fiche individuelle de renseignements)
<input type="checkbox"/> <b>Transfert</b>	
<input type="checkbox"/> <b>Seconde Compagnie :</b> remplir le document + copie de la licence en cours de validité.	
<input type="checkbox"/> <b>Nouvelle adhésion :</b> remplir le document complet	

### FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

A remplir par les nouveaux adhérents ou en cas de modification(s)

<b>Nom – Prénom :</b>		<b>Date de naissance :</b> / /	
<b>Nationalité</b> <input type="checkbox"/> France - <input type="checkbox"/> Autre :		Sexe <input type="checkbox"/> H – <input type="checkbox"/> F	
<b>Adresse :</b>			
<b>Code Postal :</b>	<b>Ville :</b>		
<b>Tel Fixe :</b>	<b>Mobile :</b>	<b>Autre :</b>	
<b>Courriel adhérent (1) :</b>			
<b>Certificat médical (2)</b>	<b>Nom du Docteur :</b>	<b>Date :</b> / /	

(1) La licence étant dématérialisée un courriel est obligatoire.

(2) Valable pour 3 ans, le certificat médical doit mentionner l'absence de contre-indication à la pratique du tir à l'arc en compétition

### Pour les adhérents mineurs (informations et autorisations parentales)

Nom du parent (Ou représentant légal) : Courriel : Téléphone

1<sup>er</sup> Parent \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_

2<sup>ème</sup> Parent \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_

Pour les autorisations ci-dessous, cocher les cases utiles ; l'autorisation engage, le cas échéant, la ou les personnes mentionnées ci-dessus :

- J'autorise** mon enfant mineur à quitter seul le lieu d'entraînement sous ma responsabilité.
- Je n'autorise pas** mon enfant mineur à quitter seul le lieu d'entraînement. Il sera amené et confié à un entraîneur ou membre du bureau sur le lieu d'entraînement puis récupéré personnellement du lieu d'entraînement après le rangement du matériel.
- J'autorise** mon enfant mineur à effectuer le déplacement vers le lieu de compétition dans le véhicule d'un autre parent bénévole accompagnant son enfant.
- J'accompagnerai** personnellement mon enfant mineur sur le lieu de compétition et resterai pendant toute la durée de celle-ci.
- Je peux covoiturer** d'autres enfants mineurs autorisés ou archers majeurs vers les lieux de compétition.

Signature du (des) parent(s) ou représentant(s) légal (aux)



## Autorisations et abonnements

### Communication et droit à l'image

- J'accepte** de recevoir la newsletter de la FFTA (1 à 2 par mois)
- J'accepte** de recevoir les informations transmises par la section de tir à l'arc des Ulis par mail (important)
- J'autorise** l'utilisation de mon image ou celui de mon enfant (photos, vidéos,...) par mon Club dans le cadre strict de ses activités statutaires liées à la pratique du tir à l'arc.
- Je n'autorise pas** la section de Tir à l'Arc des Ulis à utiliser, dans un cadre pédagogique et ludique (manifestations, réunions, compétitions...) des photos de moi-même ou de mon enfant prises au cours des activités sportives ou festives de la section. **Un refus de notre part** aura pour conséquence soit de nous écarter lors des prises de vue, soit de masquer nos visages par rapport à l'ensemble des autres archers ayant autorisé la publication.

### Assurances individuelles FFTA et COU :

- Je reconnais avoir pris connaissance** des garanties « assurance individuelle accident (article L321-6 du code du sport), et des garanties complémentaires proposées par la FFTA
- Je souscris à l'assurance en responsabilité civile individuelle** incluse dans le tarif de la licence (0,25€).
- Je refuse** de souscrire à l'assurance individuelle accident de la FFTA et dans ce cas **je renonce à toute indemnisation** par l'assureur de la fédération en cas d'accident dans la pratique du tir à l'arc.
- Atteste avoir pris connaissance** des garanties d'assurance proposées par le C.O.Ulis et **reconnais** avoir été informé des possibilités de souscrire à des options de garanties complémentaires susceptibles de réparer les atteintes portées à mon intégrité physique (souscription de capitaux invalidité et décès plus importants).

### Informations réglementaires et tarifs :

- Je reconnais avoir pris connaissance** du guide de l'archer sur le site de la section
- Je reconnais avoir reçu** l'exemplaire des informations réglementaires et explication des tarifs qui sont mentionnées en annexe et me sont destinés.

## ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

**IMPORTANT :** L'adhésion et l'accès au pas de tir ne peuvent être effectifs qu'après :

- Présentation d'un certificat médical, daté de moins de six mois ou du questionnaire de santé
- Règlement de la **cotisation annuelle non remboursable**
- Approbation de l'inscription lors du prochain comité de section (1<sup>ère</sup> ou seconde compagnie)

Toute modification des informations mentionnées dans ce document sont à donner à l'un des membres du bureau pour que nous puissions toujours vous joindre.

**Je soussigné :** \_\_\_\_\_ majeur ou responsable légal(e) pour les enfants mineurs demande l'adhésion à la section de tir à l'arc des Ulis et verse ma cotisation annuelle ou celle de mon enfant pour un montant de \_\_\_\_\_, \_\_\_ € dont les détails et modalités sont précisés dans le document tarifaire.

Fait à ....., le \_\_ / \_\_ / 2020

Signature de l'adhérent ou du (des) représentant(s) légal (aux)

- Je déclare sur l'honneur** avoir été personnel soignant pendant l'épidémie de la Covid 19 :

Profession : \_\_\_\_\_ Etablissement : \_\_\_\_\_

(le COU a proposé d'offrir un petit cadeau lors de l'AG 2021)



## Annexe – 1 : à conserver par l'adhérent

### Informations Règlementaires

**Les informations portées sur le formulaire d'adhésion sont obligatoires.** Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à gérer votre adhésion au Club Omnisports des Ulis et à la Fédération Française de Tir à l'Arc. Ces données seront conservées pendant votre adhésion et seront détruites 5 ans après votre départ. La non-fourniture de ces informations peut avoir pour conséquence l'impossibilité de conclure ou exécuter votre adhésion. Vous disposez du droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel et leur rectification si elles sont inexactes. Vous pouvez demander leur effacement et la limitation au traitement prévu par la législation applicable.

Vous disposez du droit à la portabilité des données à caractère personnel que vous avez fournies au Club Omnisports des Ulis, dans les conditions prévues par la législation applicable. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication après votre décès de vos données à caractère personnel traitées par le club, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. Vous pouvez exercer les droits dont vous disposez en écrivant à l'adresse : [c.o.ulis@orange.fr](mailto:c.o.ulis@orange.fr) »

Pour information le règlement intérieur en vigueur est celui du Club Général « C.O.Ulis »

### Informations sur les tarifs

**Toutes les sommes payées lors de l'adhésion sont non remboursables.**

**TARIF COU :** 34 € dont 1 € reversé en faveur des personnels soignants. Sur présentation de la carte du COU en cours de validité et visée par une autre section, il ne sera pas appliqué ce tarif.

**TARIF SECTION :** révisable annuellement depuis l'AG de 2014 sur l'indice des prix INSEE au 31/12 de chaque année, arrondi à l'euro supérieur

- Tarif de base 2014 : 60 € - Indice fin 2014 : 99,86 – indice fin 2019 : 104,39 soit + 4.54% donc + 3 € ; cette évolution permet de maintenir le tarif de la saison dernière de 63 € pour la saison 2020/2021.
- Pour les archers s'inscrivant en famille (couples – enfants...) nous appliquons une réduction de 7 € sur la part club à partir de la seconde adhésion.
- **Pour 2020, une remise exceptionnelle de 25 € sera appliquée pour les archers inscrits en 2019 et souhaitant se réinscrire pour la nouvelle saison (remise Covid19).**
- Deuxième Compagnie : les cotisations de la section et du COU sont à ajouter au tarif, soit un total de 120 €.
- Pour permettre aux compétiteurs de se perfectionner avec un breveté d'état nous demandons une participation minimale à ceux qui souhaitent en bénéficier ; pour info, le coût annuel de cette prestation est de +/- 1.800 €.

**TARIFS LICENCES (FEDERATION-REGION-DEPARTEMENT) : Inchangé pour 2020/2021 ;** le tarif comporte également une participation de 2 € pour l'organisation de manifestations événementielles par la FFTA et l'assurance en Responsabilité Civile et Individuelle Accident (0,25 €) garantissant totalement le licencié, y compris en compétition (partout dans le monde).

Jusqu'à 2019, nous demandions aux débutants d'acheter le petit matériel (palettes-bracelet-carquois-flèches...) pour 70 € ; de la mesure où bien des débutants ne reprenaient pas leur licence l'année suivante, il nous est paru nécessaire de modifier notre procédure pour 2020 ; Nous proposons une location-vente sur deux ans du petit matériel :

- La première année, l'adhérent règlera 40 € au lieu de 70 € pour la location du petit matériel et devra le restituer en fin d'année, en bon état ou devra procéder au remplacement des objets défectueux.
- L'archer qui se réinscrira en 2ème année règlera la différence, soit 30 € et le petit matériel lui appartiendra.

**LES LOCATIONS** sont destinées au renouvellement et à l'entretien du matériel en prêt et donnent lieu à l'établissement d'un chèque de caution de 500€ si le matériel n'est pas restitué en bon état à la fin de la saison sportive. Par exemple pour 2020, avec l'aide du service jeunesse de la mairie nous avons acquis 10 arcs nouveaux arcs pour les futurs débutants.

**POUR TOUTE INFORMATION :** <http://www.archers-lesulis.fr/>

